

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 5

Artikel: Les patineurs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180783>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Les patineurs.

Pendant que tant de frileux se calfeutrent au coin du feu, des centaines de jeunes gens, bravant les rigueurs du froid, prennent chaque jour leurs ébats sur la belle nappe de glace des *Pierrettes*, située au bord du lac, à mi-chemin de Lausanne et de Saint-Sulpice. Si malgré une température de 8 ou 9 degrés au-dessous de zéro, les promeneurs ont le courage de se diriger de ce côté, ils seront amplement dédommagés par le spectacle charmant qui anime ces bords. Mais c'est surtout le dimanche que les *Pierrettes* ont leur véritable fête.

De nombreux groupes de patineurs s'y rendent dès 1 heure après-midi, égaient la route de leurs refrains, et jettent au vent la fumée du Grandson. Ce sont, pour la plupart, des étudiants.

Une société plus élégante s'y fait conduire en voiture.

Bientôt tous ces patineurs, dames et messieurs, se mettent en mouvement, s'entrecroisent, décrivent mille contours capricieux, se frôlent, se saluent, échangent au vol quelques paroles, vont, reviennent, pirouettent et quelquefois se cassent le nez. Mais tout cela est délicieux de pittoresque et d'originalité.

De petits restaurateurs installés sur la grève, auprès d'un bon feu, distribuent à cette jeunesse folâtre le beignet, la châtaigne rôtie ou le grog parfumé.

Le *Messageur des Alpes* nous apprend que les patineurs d'Aigle, et même de Vevey, s'en donnent aussi à cœur joie sur la *Bénaz*, à Illarsaz ; chaque jour de nombreux amateurs des deux sexes traversent le Rhône et vont, sur une glace unie et solide, se livrer à de joyeux et salutaires ébats. La *Bénaz* a une demi-lieue de long et, en bien des endroits, plus de 100 pieds de large. Dimanche dernier, une centaine de personnes y patinaient. Quelques traîneaux étaient occupés par des enfants, des dames et même des messieurs qui craignent la glace, et pour cause. Des feux étaient allumés sur les bords et l'on y débitait de bon vin de Vionnaz.

Ici quelques détails sur l'usage du patin chez les peuples du Nord, où il est l'accessoire obligé de l'homme, intéresseront sans doute nos lecteurs. — Dans les contrées boréales où le sol est sans cesse encombré de neiges, le patinage a d'abord été commercial. Les laitiers de la Frise, pour colporter leur beurre et leur crème chez les pratiques disséminées au loin, partent chaque matin de leur ferme, équilibrent

leur marchandise devant et derrière sur leurs épaules, et vont ainsi d'un client à l'autre, de la ferme à la ville, de l'étable au marché, toujours courant comme un train de poste.

La Frise est inhabitable pour toute personne qui ignore l'art de patiner. Le moutard Frison se tient à peine sur ses jambes qu'on le chausse de la semelle à lames, et qu'on le lance sur la glace. A 10 ans un Frison est déjà un habile patineur, mais il n'est devenu vraiment artiste qu'entre 20 et 30 ans. La vitesse ordinaire d'un bon patineur Frison est double de celle d'une voiture attelée de chevaux de poste, et en deux heures et demie, trois heures au plus, il lui est facile de parcourir une distance de douze lieues, la lieue hollandaise étant fixée à près de six mille mètres.

Dans le Kamtchatka, il est remarquable de voir avec quelle habileté les indigènes, plantés sur leurs longues et étroites sandales de bois, bravent les neiges aveuglantes, et, comme une balle, s'élancent à travers les tourbillons où, sans leurs véloces patins, ils périraient souvent.

En Norwège, pendant les trois quarts de l'année, le sol est recouvert d'une couche de neige épaisse de plus de 10 pieds ; aussi l'art de patiner qui, dans les contrées moins froides n'est qu'un amusement, devient une nécessité impérieuse pour tout Norwégien. Ordinairement c'est au dégel que la neige tombe et s'entasse, et le premier froid qui survient en tapisse toute la surface d'une couche de glace trop faible pour soutenir un cheval, mais qu'un patineur seul peut sillonner sans crainte avec une rapidité étonnante. C'est de cette manière que le Norwégien fait la chasse, qu'il va dans la forêt pour ramasser du bois et qu'il se rend aux villes éloignées pour y chercher ses provisions.

Le gouvernement a même fait adopter l'usage du patin à un régiment particulier de son armée qui porte le nom de régiment de patineurs. Ces soldats, pourvus de patins extrêmement longs, gravissent les montagnes les plus élevées, en descendent avec facilité, traversent les lacs et les rivières, s'arrêtent en un clin d'œil au milieu de la course la plus rapide, font l'exercice avec l'arme blanche et avec l'arme à feu, et exécutent mille évolutions difficiles avec une agilité étonnante. Chaque soldat en outre muni d'un bâton ferré long de sept pieds, à l'aide duquel ils se met en mouvement, accélèrent ou ralentissent sa course et se tiennent en équilibre.

Le *skie* ou patin des Norvégiens ou des Lapons se compose d'une légère planche qui atteint quelquefois plus de deux mètres de long, mais dont la largeur ne dépasse pas celle du pied ; elle est relevée à ses extrémités qui se terminent en pointe.

Le Lapon emploie le *skie* pour la chasse. Dès qu'il a placé ses pieds sous la courroie des longues planchettes effilées qui le soutiennent sur la neige, il court plus vite que les rennes à travers monts et vallées.

Partout où les froids sont rigoureux, on retrouve, sans qu'on puisse en fixer l'origine, l'habitude du patin. Les canaux glacés sont les chemins de fer des pays froids, le patin en est la locomotive. Les paysans du Nord vaquent toute la semaine à leurs affaires en patin. Les jours de fête il sert à leurs divertissements, et c'est dans ces jours-là qu'on doit les étudier et les juger comme patineurs.

La saison des fêtes populaires, si souvent décrites, si vivement représentées par les écrivains et les peintres est, en Hollande comme dans tout le Nord, l'hiver. Sur chaque canal, sur chaque fleuve, sur chaque étang, sur les bassins dans les villes, et tout le long des champs se croisent des cohortes de patineurs et de patineuses.

Le dimanche, la rage du patin chasse hors des maisons tous les habitants des villes et des villages.

Sur chaque rive s'étale la foule des spectateurs, femmes, enfants, vieillards. Sur la glace on trouve des orchestres, des jeux, des chaufferettes pour les dames. Çà et là sont dressées des tentes somptueuses offrant des rafraîchissements ou plutôt des réchauffements.

De l'échoppe où l'on se restaure au champ de glace, ce sont de continuelles allées et venues, et toujours en patinant. Les paysans surtout excellent à former de longues chaînes liées main à main et composées parfois de trente à quarante personnes. Ces chaînes ondulent avec une rapidité vertigineuse. De ce train-là on dépasse le meilleur cheval au galop.

Les prétendants au grand art vont de Rotterdam à Goudor, ville célèbre par ses longues pipes de terre, et reviennent tenant à la bouche une de ces pipes fragiles. C'est une preuve qu'ils n'ont pas une fois trébuché dans ce trajet de cinq lieues que l'on enlève, quand la glace est bonne, en une après-midi, aller et retour.

Restauration de la Cathédrale.

V.

On a souvent accusé l'autorité cantonale de ne point s'émouvoir des dangers qui menacent notre Cathédrale et de négliger même l'étude des moyens propres à les prévenir. En consultant les archives du département des travaux publics ou le compte-rendu de l'administration, on ne tarde pas à se convaincre du contraire. Si des travaux d'ensemble n'ont point encore été entrepris, c'est qu'on a toujours reculé devant le chiffre énorme d'une telle dépense, que, jusqu'ici, le budget de l'Etat, toujours très chargé, n'a pu supporter.

L'état de l'édifice a été constaté par cinq expertises consécutives, de 1860 à 1866, auxquelles ont concouru des architectes vaudois et des architectes étrangers.

En juillet 1860, MM. Maget et Braillard, chargés par la commission des travaux publics de faire une inspection sérieuse de la Cathédrale, lui adressèrent, vers la fin de l'année, un rapport attestant un examen détaillé de l'ensemble du monument, et signalant toutes les détériorations, tant extérieures qu'intérieures, tout en recommandant la réparation.

Ensuite de ce rapport, le Conseil d'Etat présenta au Grand Conseil un projet de décret pour la restauration de la Cathédrale, en proposant de commencer par les travaux les plus urgents.

Ce projet pris en considération, il fut décidé de porter chaque année au budget une somme de 10,000 francs, affectée à cet objet.

En 1866, MM. Stadler, Blavignac, Maget, Braillard et Chessex, chargés d'une inspection nouvelle, confirmèrent le premier rapport, en constatant, entre autres, « des mouvements dans les voûtes supérieures du transept, un affaissement très sensible des galeries, correspondant aux lézardes dans les grands arcs. »

Cette commission mettait en première ligne, comme urgente, la réparation de la flèche centrale.

En 1865, le Conseil d'Etat nomma une commission composée de MM. Delaharpe, Boisot, Bridel ingénieur, Maget, Braillard et Joël, dans le but de faire examiner la flèche, ainsi que les murs et voûtes qui la portent.

Il fut remis à cette commission un rapport fort remarquable de M. l'ingénieur Chessex, accompagné des plans de cette portion de l'édifice.

Un fait signalé par M. Chessex attira particulièrement l'attention de la commission, qui voulut le vérifier. — Il s'agissait de savoir si la flèche s'était inclinée depuis sa construction. — On procéda au nivellement de la terrasse qui sert de base à la flèche, et cette opération permit en effet de constater une inclinaison assez sensible. La commission estima qu'il y avait lieu d'étudier sans trop de délai la restauration de cette partie de l'édifice et de s'occuper immédiatement du mode de consolidation, pour n'être point surpris par quelque accident.

Elle proposa, en outre, de suivre attentivement le travail des lézardes par l'application de cachets de cire. — Le rapport de cette commission date du 30 janvier 1866.

Le 25 août de la même année, M. Chessex fit un nouveau rapport au département des travaux publics dans lequel il disait que son opinion sur la solidité de la flèche s'était peu modifiée. Il avait pu s'assurer par le son aigu des tirants en fer du dôme, lorsqu'on les frappe, que la charge qui les tend est réellement considérable. Ils avaient été placés par M. l'architecte Perregaux après la construction de la flèche, dont le poids occasionna les mouvements qui se manifestèrent dans la voûte.

M. Chessex resta convaincu que la solidité de la flèche ne dépend que de ces tirants, et que si l'état